



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole du CO de Péroilles
Bd de Péroilles 68, 1700 Fribourg

Service de l'enseignement obligatoire de langue
française SEnOF
Amt für französischsprachigen obligatorischen
Unterricht SEnOF

Ecole du CO de Péroilles
Bd de Péroilles 68
1700 Fribourg

—
T +41 26 424 55 88
j.descloux@co-perolles-ch
www.co-perolles.ch

Réf: Desc

Aux parents des élèves actuellement en 9^H

Fribourg, janvier 2018

Année scolaire 2018-2019

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Alors que le premier semestre se termine le vendredi 26 janvier 2018, il y a lieu déjà pour la direction de l'école de prévoir la prochaine année scolaire. Votre enfant entrera en 10^H le jeudi 23 août 2018.

Vous trouverez dans ce courrier les renseignements nécessaires concernant les conditions de promotion et de changement de type de classe, les choix ainsi que la fiche d'inscription pour l'année scolaire prochaine, à rendre au titulaire de classe **au plus tard le mercredi 7 février 2018**. Il va sans dire que cette fiche d'inscription est provisoire puisque les résultats et promotions de fin d'année ne sont pas encore connus.

En restant à votre disposition pour des renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, mes salutations les meilleures.

Jacques Descloux
Directeur

Copie

—
Titulaires des classes de 9^H

Annexes au recto

—
ment.

A. Conditions de promotion

Trois conditions déterminent si l'élève remplit les exigences du type de classe dans lequel il se trouve et s'il est promu au degré suivant (10^H) dans le même type de classe.

1. La somme des moyennes des disciplines déterminantes doit être au minimum de 16 points

- Terme A : note de français (à l'entier ou au demi)
- Terme B : note de mathématiques (à l'entier ou au demi)
- Terme C : moyenne des notes d'allemand et d'anglais (au centième)
- Terme D : moyenne des notes de latin, d'histoire et de géographie pour les classes PG et moyenne de notes de sciences, d'histoire et de géographie pour les classes G et EB (au centième)

2. La note de français ou celle de mathématiques doit être au minimum égale à 4.00

3. La moyenne générale doit être au minimum égale à 4.0

B. Changement vers un type de classe moins exigeant

Si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie, l'élève ne satisfait pas aux exigences du type de classe et poursuit sa scolarité au degré suivant dans un type de classe moins exigeant. Une répétition ne peut être envisagée qu'à titre exceptionnel et après analyse de la situation.

C. Changement vers un type de classe plus exigeant

Le passage vers un type de classe plus exigeant est possible si les quatre conditions ci-dessous sont remplies :

1. La somme des moyennes des disciplines déterminantes doit être au minimum de 21 points

- Terme A : note de français (à l'entier ou au demi)
- Terme B : note de mathématiques (à l'entier ou au demi)
- Terme C : moyenne des notes d'allemand et d'anglais (au centième)
- Terme D : moyenne des notes de sciences, d'histoire et de géographie (au centième)

2. La note de français et celle de mathématiques doivent être au minimum égale à 4.00

3. La moyenne générale doit être au minimum égale à 4.00

4. L'avis des enseignant-e-s sur l'évaluation globale de l'élève doit être favorable

D. Choix pour les futur-e-s élèves de 10^H PG

Les élèves actuellement en 9^H pré-gymnasiale doivent déterminer s'ils/elles souhaitent poursuivre le latin ou privilégier une voie de formation scientifique. **Il est à préciser que ce choix se fait en principe pour les deux prochaines années de programme (10^H et 11^H).**